

16^e session de l'Assemblée générale de l'UICN

Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

16/42 FINANCEMENT

CONVAINCUE qu'il est essentiel d'assurer au moins un budget central pour les fonctions de base de L'UICN (1-7 de son programme) d'un montant de 10 millions de francs suisses par année pendant la prochaine période triennale;

NOTANT que le budget de L'UICN de 1984 pour ses fonctions centrales se monte à environ 6 millions de francs suisses;

NOTANT également que la totalité du budget central n'est pas encore garantie pour la période 1985-1987;

RECONNAISSANT que les engagements des principaux donateurs pour le budget central peuvent diminuer en 1985-1987;

CONSCIENTE que la capacité de L'UICN à s'acquitter de ses fonctions et à soutenir ses commissions dépend d'un financement suffisant et sûr, dont le montant doit être prédéterminé;

CONSCIENTE AUSSI que L'UICN doit exercer un plus grand contrôle sur son budget;

NOTANT EN OUTRE que la capacité de L'UICN à accomplir le vaste éventail d'activités envisagées dans le domaine 8 du programme dépend du soutien de ses membres et de sa capacité à obtenir des fonds par contrat;

RECONNAISSANT que la force de L'UICN réside en partie dans le fonctionnement de ses commissions et que ces commissions jouissent de l'estime des gouvernements, des organismes de droit public et des organisations non gouvernementales;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16^e session:

1. DEMANDE INSTAMMENT à tous les membres de réévaluer leur soutien aux activités centrales de L'UICN et à celles qui sont liées aux projets, afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour L'UICN;
2. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la décision du World Wildlife Fund (WWF) d'assurer un soutien financier de niveau constant aux activités centrales du programme de L'UICN et décide d'intensifier la coopération avec le WWF afin d'identifier les activités liées aux activités centrales qu'il pourrait financer;
3. PRIE le conseil:
 - (a) d'étudier et promouvoir des mécanismes permettant d'obtenir de tous les membres l'augmentation des contributions au budget central de L'UICN la plus élevée possible;
 - (b) de chercher à diversifier les sources de financement du budget central afin d'obtenir une plus grande sécurité financière pour les fonctions centrales, et notamment un soutien accru en provenance de sources gouvernementales et des fondations privées;
 - (c) d'inciter les membres à participer le plus possible au soutien des activités liées aux projets, prévues aux thèmes 8-13. et à l'obtention de fonds pour leur réalisation;
 - (d) de continuer à développer le Fonds nouvellement créé dont l'objet est la constitution du capital d'une fondation au profit de l'Union;
4. CHARGE le directeur général, de concert avec les présidents des commissions, de continuer à explorer activement toutes les possibilités de financement, afin d'assurer aux commissions le soutien financier nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.